

[lamanchelibre.fr](https://www.lamanchelibre.fr)

[Exclusif] Sud-Manche. Il pointe une arme vers un enfant qui joue dans la cour de l'école, une surveillante le confronte

Nicolas Thomas

~3 minutes

Mardi 23 septembre, au Grand-Celland, en début d'après-midi, un homme a pointé une arme sur un enfant qui jouait dans la cour de récréation de l'école primaire communale "La Cabane Fleurie". "L'Atsem [agent territorial spécialisé des écoles maternelles] a très bien réagi, confie un parent d'élève. Elle a mis les enfants à l'abri et s'est confrontée à l'homme. Elle a été très courageuse." Alertée, la gendarmerie est intervenue et a interpellé l'individu. A la suite de cet événement traumatisant, une réunion à l'adresse des parents a été organisée par les services du rectorat le mardi en fin d'après-midi.

• **A lire aussi.** [Alerte enlèvement. Lucie, une fille de 12 ans, a été kidnappée dans l'Orne : les forces de l'ordre traquent le suspect](#)

Les parents d'élèves opposés au retour de l'individu dans sa maison

L'individu interpellé est locataire d'une maison qui fut sans doute un ancien logement de fonction d'instituteur, transformée en logement communal. Cette maison donne directement sur la cour de l'école accessible par un escalier. Selon un habitant, elle est occupée depuis 4-5 ans par un homme et sa mère.



La maison où l'individu loge se situe au bord de la cour de l'école. - La Manche Libre

Le locataire se serait plaint à plusieurs reprises auprès du maire du bruit des enfants lors des récréations. Jeudi 25 septembre, les élèves ont repris le chemin de l'école. Des agents du rectorat spécialisés dans la sécurité des établissements étaient présents. Plusieurs parents d'élèves étaient inquiets à l'idée que l'individu regagne son domicile à l'issue de sa garde à vue. *"Il ne faut pas que ce monsieur revienne ici sinon je change mon enfant d'école"*, confie une jeune mère de famille. *"Si pour ce monsieur, vivre près d'une cour d'école le rend instable, il faut qu'il soit logé ailleurs"*, déclare une autre maman. *"On confie nos enfants à l'école qui doit être un lieu sécurisé"*, souligne un parent d'élève qui évoque la possible rédaction d'une pétition si l'individu devait revenir habiter dans la maison. D'autres pensent que le logement ne devrait plus être loué au regard de sa trop grande proximité et facilité d'accès avec l'établissement.

Contacté, le maire du Grand-Celland, Richard Herpin, n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet, réservant sa communication aux parents d'élèves.